

CONDITIONS D'ABONNEMENT :

50 Cts par Année

RIGOREUSEMENT
PAYABLES D'AVANCE.



ANNONCES :

ON TRAITE DE GRÉ A GRÉ

—AVEC—

L'ADMINISTRATION

POUR

L'INSERTION DE TOUTE ANNONCE.

Vol 2

St-Hyacinthe, 15 Septembre 1892

No. 30

AVIS

L'abonnement à l'*Echo*, pour toutes les personnes ne faisant pas partie de l'Union St-Joseph est de 50 centimes par année payable rigoureusement d'avance, c'est-à-dire dans le cours du mois qui suit la date du commencement de l'abonnement. Tout abonnement non ainsi payé d'avance sera réclaté au prix de 75 cts. Il ne sera jamais fait d'exception à cette règle et l'on n'accepte pas de timbres en paiement.

Le journal est fourni gratis à tous les membres de l'Union St-Joseph de St-Hyacinthe en considération du montant à payer par chacun d'eux pour frais d'administration supplémentaires de la Société.

Nous comptons sur le dévouement de tous nos confrères aux intérêts de l'Union St-Joseph pour solliciter des abonnements auprès des personnes qui n'en font pas encore partie. C'est là un moyen de propagande en même temps que une source de revenus pour la Société.

Une Société de Secours Mutuel

L'Emulation Chrétienne de Rouen
(France)

(Suite.)

Au dernier moment, M. P. Allard, peut-être trop défiant de lui-même, croyant plutôt un homme d'œuvre qu'un homme d'action, retira son acceptation. Mais il présentait en remplaçant, l'un de ses amis et confrères, M. H. Vermont, qui dès sa jeunesse s'était occupé des questions ouvrières et qui, au lendemain des désastres durant lesquels la célèbre journée des drapeaux noirs lui avait permis d'affirmer son patriotisme, n'avait qu'une pensée—celle de préparer la revanche par l'union. Son nom fut acclamé.

La droiture du nouveau président, son amour du peuple et de la liberté, son activité, sa franchise lui gagnèrent bientôt le cœur des fonctionnaires dont le dévouement excitait son admiration. Ses nombreuses relations lui permirent d'augmenter le nombre des membres honorai-

res. D'heureuses innovations ne tardèrent point à relever la Société dans l'esprit public, en même temps que l'amélioration de ses finances et le parfait accord de ses administrateurs, lui donnaient une impulsion nouvelle, ralentissaient d'abord la diminution du nombre des participants, puis, après de trois années d'efforts, augmentaient leur nombre.

M. H. Vermont avait compris que la mutualité est une des forces de notre état social et, comme il aimait à le dire : *qu'elle seule peut préserver tout à la fois le riche de l'égoïsme et le pauvre de la misère.* Il reprenait, sans le savoir peut-être, les idées larges et généreuses de M. Carpentier. Il était également persuadé qu'il faut s'adresser à tous quand on cherche le bien de tous.

Catholique sincère, mais profondément respectueux de la liberté de conscience et de la nécessité de la tolérance régulière, un de ses premiers actes fut d'appeler au bureau un protestant et d'obtenir, comme membres honoraires, l'appui des personnes les plus connues pour la diversité de leurs opinions.

Les journaux les plus opposés donnèrent à ses efforts leur publicité bienveillante. La Salle des Augustins fut transformée, grâce à la générosité de plusieurs amis du nouveau président et au concours du conseil municipal. Les soirées du dimanche réorganisées ouvrirent leurs portes à un public tellement nombreux, que souvent les derniers arrivés ne pouvaient y trouver place.

A plusieurs reprises la Société organisa, dans cette salle rajeunie, des concerts de bienfaisance au produit desquels on joignit des souscriptions. Le public élégant de Rouen y vint applaudir les premiers artistes de Paris, et la réputation de l'Emulation chrétienne n'en profita pas moins que ses finances.

En même temps on organisait, avec le concours des principaux membres du barreau, de professeurs distingués et d'autres orateurs de talent, des conférences historiques et scientifiques.

Les assemblées générales furent présidées par les personnes les plus considérables de la ville—des généraux, les Archevêques de Rouen, les

Préfets, les Maires, les Bâtonniers de l'ordre des avocats, les Directeurs des grandes administrations publiques, etc.

Enfin, une quête très fructueuse, faite chaque année par quatre dames, à l'assemblée générale d'hiver, augmenta notablement les ressources de l'Emulation chrétienne et la mit au premier rang des Sociétés de la ville de Rouen.

Cette situation nouvelle et la prospérité financière qui en résultait, permirent tout à la fois d'apporter aux statuts des modifications conformes aux règles scientifiques et de les effectuer sans mécontentement, parce qu'on y joignait pour les Sociétaires des avantages nouveaux, et que l'augmentation d'obligation, correspondant à ces avantages, n'était imposée qu'aux Sociétaires futurs et restait toujours facultative pour les Sociétaires actuels.

En 1876, on inscrivit dans les statuts le droit aux secours de vieillesse, donné dès l'année précédente aux femmes âgées ou incapables.

Les octogénaires des deux sexes reçurent une pension annuelle de 100 fr., assurée par des dons spéciaux.

En 1880, on rétablit l'échelle du droit d'entrée suivant l'âge des nouveaux Sociétaires.

Deux nouvelles cotisations, l'une de 18 fr. 60 pour les hommes, l'autre de 12 fr. pour les femmes, furent établies ; la première portait à 1 fr. par jour, pendant 90 jours, l'indemnité de travail du sociétaire malade, et on doubla pour lui, en l'élevant de 10 fr. 50 à 1 fr. par semaine pendant un an, l'indemnité qu'il touchait pendant sa maladie pour chacun de ses jeunes enfants.

Ce droit, limité jusqu'alors aux enfants de 2 ans, fut prolongé jusqu'à 14 ans, au grand avantage de tous les Sociétaires pères de famille.

Les femmes payant 12 fr. de cotisation reçurent une légère indemnité de travail [droit de naissance de 5 fr.] lors de leur accouchement.

En cas de décès, on étendit au veuf et aux orphelins le secours auquel précédemment la veuve seule avait droit, et ce secours fut doublé pour le cas où il y aurait soit une

veuve et un orphelin, soit plusieurs orphelins.

Une grave injustice fut réparée. Les hommes profitaient seuls des cotisations des membres honoraires. On en attribua le dixième aux femmes, de 1883 à 1885, à partir de 1885, ces libéralités furent partagées entre les Sociétaires des deux sexes, proportionnellement à leur nombre.

Les promesses de secours aux femmes incapables de travailler avaient été jusqu'alors illusoire, on comprit qu'il était juste de les faire participer aux bienfaits de la retraite, et on décida que, tout au moins, elles auraient à soixante-cinq ans d'âge et après vingt ans de Société, droit à un secours de vieillesse qui ne pourrait être inférieur à leur cotisation.

(A suivre)

Résultat de l'épargne pour le bien-être d'un pays

Nous avons vu que l'épargne est utile et même nécessaire pour procurer à l'homme les jouissances de la vie civilisée.

Considérez, maintenant, une grande ville comme Montréal ou Québec. Pensez-vous qu'elle existerait sans les épargnes qu'ont faites les habitants qui les ont construites ou entretenues jusqu'aujourd'hui ?..... Ce sont leurs économies ou leurs efforts qui leur ont permis de construire des maisons en pierre, des monuments, de nombreuses et magnifiques églises qui en font l'ornement. Nous, leurs successeurs devons à nos pères les ponts, les quais, le pavage de nos rues.

Nous jouissons donc des épargnes de nos pères et, à notre tour, nous employons les nôtres à des travaux dont profiteront nos descendants. Nous leur laisserons des routes, des canaux, des chemins de fer, des usines à vapeur qui n'existaient pas jadis, et toutes ces richesses, si elles sont bien employées auront pour effet de faciliter la production et de permettre un large développement de la population sans diminuer son bien-être matériel et moral.